

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-sixième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 28 janvier 2013, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Stéphanie Bernstein	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Esther Désilets	Représentante de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
	Marie-Claude Desjardins	Représentante de la Coalition des associations de consommateurs du Québec
	Diane Dupuis	Représentante de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
MM.	Jean-Marc Fontan	Représentant de la Faculté des sciences humaines
	Rémi Fraser	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Sylvie de Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (Présidente)
	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
	Céline Métivier	Représentante pour le Réseau québécois de l'action communautaire autonome
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

MEMBRES ABSENTS :

M.	Houssine Dridi*	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
Mmes	Olga Navarro-Flores*	Représentante de l'École des sciences de la gestion
	Stéphanie Yates*	Représentante de la Faculté de communication

INVITÉS :

M.	Alain Dunberry	Professeur au Département d'éducation et formation spécialisées
Mmes	Lyne Kurtzman	Agente de développement au Service aux collectivités
	Josée-Anne Riverin	Agente de développement au Service aux collectivités
	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités
M.	Vincent van Schendel	Agent de développement au Service aux collectivités

* Absence motivée

SECRÉTAIRE :

Mme Véronique Laffitte

Secrétariat des instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie de Grosbois préside la séance et Véronique Laffitte agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle précise que mesdames Olga Navarro-Flores et Stéphanie Yates, ainsi que monsieur Houssine Dridi prient le Comité d'excuser leur absence. Elle indique que monsieur Alain Dunberry ainsi que l'équipe du Service aux collectivités se joindront à la réunion pour traiter du point 5, Enjeux liés aux demandes de dégrèvements de formation.

1. Ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Martine Blanc, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Procès-verbal de la 165e assemblée du 12 novembre 2012**2.1 Adoption**

Sur proposition dûment faite par madame Céline Métivier, appuyée par madame Esther Désilets, le procès-verbal de la cent soixante-cinquième réunion du Comité des services aux collectivités est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2.2 Affaires découlant – Tableau des suivis (document CSAC-166-D.1)

La directrice du Service aux collectivités présente aux membres le Tableau de suivi des dossiers en cours et les invite à formuler leurs remarques, le cas échéant.

Aucun point n'est soulevé.

3. Nomination au CSAC**3.1 Un poste à pourvoir pour les membres externes (documents CSAC-166-D.2a, b, c, d, e, f)**

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'à la suite de la démission de madame Nicole Filion, de la Ligue des droits et libertés, un poste de membre externe au Comité des services aux collectivités est à pourvoir. Elle indique qu'à la suite de l'appel de candidatures, plusieurs organismes ont manifesté leur intérêt pour ce poste, et qu'il appartient désormais aux membres de déterminer celui qu'ils souhaitent accueillir.

Plusieurs membres se félicitent de constater qu'autant de candidats provenant d'organismes de qualité se soient présentés et soulignent que le choix ne sera pas facile. Une membre ajoute

que dans ce sens, il importe de réfléchir aux activités menées par ces groupes et de se poser la question de l'orientation stratégique qu'entend adopter le Comité.

Un membre note que plusieurs candidatures proviennent d'organismes culturels, ce qu'il estime une bonne chose, compte tenu du fait que cette dimension n'est pas représentée parmi les membres actuels du Comité. Une membre abonde dans ce sens. Elle note par ailleurs que les communautés culturelles ne sont pas représentées non plus, tout en rappelant que les organismes de cet ordre qui ont siégé au Comité des services aux collectivités par le passé n'y sont pas restés longtemps, posant ainsi la question de l'intégration des nouvelles personnes.

Poursuivant dans ce sens, une membre indique qu'en considération des priorités stratégiques et de l'évolution des enjeux sociaux, un organisme issu des communautés culturelles ouvrirait la possibilité de faire connaître le Service dans ce milieu et de susciter le développement de projets. Le groupe œuvrant contre le décrochage scolaire retient également l'attention de plusieurs membres.

La directrice du Service aux collectivités précise que la notion de groupe ambassadeur est en effet pertinente. Elle ajoute que les candidatures qui se dessinent comme les plus opportunes aux yeux des membres, à savoir la lutte contre le décrochage scolaire, les droits des immigrantes, immigrants et la médiation culturelle renvoient à des questions qui connaissent un important développement au sein de l'Université et que celle-ci détient une grande expertise dans ces domaines. Il importe par conséquent de décider lequel de ces aspects les membres souhaitent privilégier.

Une membre fait part de son grand intérêt pour la candidature du groupe Culture pour tous. Elle précise que cet organisme bénéficie d'importantes ramifications au sein de la province et note que si ses activités ne sont pas immédiatement liées à l'alphabétisation, il a cependant beaucoup réfléchi à la manière de mieux introduire la culture au sein des écoles et qu'il a tissé de multiples liens avec les professeures, professeurs. Elle souligne qu'une telle candidature offre l'avantage de prendre en compte à la fois l'aspect de la médiation culturelle et celui de la lutte contre les inégalités sociales.

Une membre indique qu'il est également important que l'organisme choisi soit fiable et en mesure d'assister régulièrement aux rencontres du Comité.

Au terme des échanges, trois candidatures sont retenues par les membres : celle de Culture pour tous, celle de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCESSS), et celle du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD).

La directrice du Service aux collectivités indique que deux possibilités se présentent pour procéder au choix de l'organisme qui viendra se joindre aux membres du Comité. Soit en procédant à un vote à main levée groupe par groupe; soit par vote secret, en indiquant un nombre de points décroissant à chacun des trois candidats selon ses préférences : le groupe qui affichera le plus grand nombre de points à la fin du décompte sera le prochain membre désigné du Comité des services aux collectivités. La seconde procédure est adoptée.

Au terme du vote, l'organisme Culture pour tous l'emporte, avec un point d'avance sur le groupe ACCESSS. L'ensemble des membres se déclare satisfait de cette désignation.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1014

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-166-3.1;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la démission de madame Nicole Filion, de la Ligue des droits et libertés, à titre de membre du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études le 9 avril 1985 relatives aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU l'article 11 du Règlement no 3 des procédures de désignation;

ATTENDU la recommandation de la présidente du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Stéphanie Bernstein, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer madame Geneviève Chicoine, de l'organisme Culture pour tous, à titre de membre externe au Comité des services aux collectivités, pour un mandat de trois ans prenant effet le 28 janvier 2013, et se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Nouveau calendrier de dépôt des documents (document CSAC-166-D.3)

La directrice du Service aux collectivités indique qu'afin de faciliter l'analyse des dossiers de demande de dégrèvement par le sous-comité de la recherche, un nouveau calendrier de dépôt des documents à été mis en œuvre. La date limite pour ce faire est désormais fixée au 4 avril 2013 et non plus au 9 avril 2013, pour une rencontre du sous-comité prévue le 15, 16 ou 17 avril, la réunion du Comité des services aux collectivités devant pour sa part se tenir le 22 avril.

Aucune remarque n'est formulée.

5. Enjeux liés aux demandes de dégrèvements de formation

À 10 heures, monsieur Alain Dunberry, professeur au Département d'éducation et formation spécialisées, ainsi que l'équipe du Service aux collectivités se joint à la réunion.

a. Bilan de l'utilisation des dégrèvements de formation 2007-2012 (document CSAC-166-D.4)

La directrice du Service aux collectivités indique aux membres que pour ancrer la réflexion relative au bilan sur l'utilisation des dégrèvements de formation, deux documents leur ont été

acheminés. Le premier présente le détail des dégrèvements de formation et des dégrèvements de recherche accordés par le Comité des services aux collectivités de 2005 à 2013, par domaine. Le second présente les mêmes données, mais en indiquant à chaque fois le nombre d'heures octroyées. Cette précision laisse apparaître que les dégrèvements de 45 heures sont les plus demandés.

Elle précise ensuite que la difficulté récurrente rencontrée par le Service dans l'attribution de l'ensemble des dégrèvements est à l'origine de l'analyse de ce jour. Il s'agit de déterminer quels seraient les moyens à mettre en œuvre pour y remédier. Afin d'amorcer cette réflexion, deux membres de l'équipe du Service feront part de leur expérience de ces enjeux lors du développement de certains projets. Par la suite, trois membres externes témoigneront des pratiques qu'il leur a été donné de mettre en œuvre pour tenter d'y répondre. Une synthèse sur les pistes de solution à établir suivra.

b. Nouvelles réalités : présentations d'expériences (50 minutes)

i. Claire Vanier : Mettre les mains à la pâte et L'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité : pour une prise en compte de la complexité;

Madame Claire Vanier, agente de développement du domaine communautaire, explique que de plus en plus d'organismes adressent au Service aux collectivités des demandes relatives à un besoin d'accompagnement plutôt que d'une formation plus conventionnelle. À titre d'exemple, elle évoque le projet Mettre la main à la pâte, mené avec les cuisines collectives, visant à accompagner le groupe dans la révision de sa formation et dans la mise en œuvre de sa diffusion en région. Il s'agissait, ce faisant, de mettre en œuvre la formation de formatrices, formateurs. Elle ajoute qu'en 2012, et encore tout récemment avec la Clinique du docteur Julien, le dépôt de plusieurs demandes d'une nature similaire a soulevé la question de savoir comment accueillir des projets issus d'organismes qui ont leur expertise propre et leur autonomie, mais qui, dans la mesure où ils savent qu'elle n'est pas complète, témoignent d'un besoin d'accompagnement menant au développement d'une posture réflexive par rapport à leurs pratiques.

Madame Claire Vanier souligne que de tels projets, jusqu'à maintenant, ont impliqué qu'une première partie du travail soit consacrée à du co-développement afin de nourrir, dans un second temps, un déroulement plus formel du projet. Elle ajoute que les membres du Service aux collectivités souhaiteraient savoir ce que les membres du Comité pensent d'un tel mode de fonctionnement, et le cas échéant, qu'ils contribuent à lui donner un cadre.

ii. Martine Blanc : Projet de formation pour les personnes élues dans les organisations affiliées à la CSN : volet 1 – Formation de base : Agir dans une organisation syndicale; volet 2 – Université d'hiver de la CSN

Madame Martine Blanc, agente de développement du domaine syndical, indique qu'en 2008, elle a développé un projet de formation avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN) visant à revoir le programme de formation. À cette fin, il a été fait appel à un chargé de cours, lequel a travaillé sur le contenu et les objectifs du volet 1 de la formation. Par la suite, il en a développé les activités et a accompagné les formatrices, formateurs au cours de leurs premières séances. Elle précise que rapidement, il lui a été demandé d'assister à ces formations de manière systématique, de nourrir l'échange de documentation et de participer au Comité d'encadrement. En ce sens, madame Martine Blanc estime que l'ensemble de ce processus correspond à de l'accompagnement.

Elle ajoute que le second volet de cette formation prévoyait la création d'une université d'hiver, qui en était à sa 5^e édition cette année. Elle indique que dès les débuts de la réflexion relative à sa mise en œuvre, l'idée qu'un thème différent devait être abordé chaque année a été adoptée. La personne ressource a accompagné la CSN tout au long du processus, a conçu le cadre pédagogique du projet, défini le type de personne ressource qui serait requise et formé l'ensemble de l'équipe. Puis, elle a suggéré des ressources universitaires qui pourraient être contactées pour contribuer à l'événement et a été présente durant les trois jours de son déroulement. Elle s'est ensuite occupée des évaluations. Madame Martine Blanc indique que pour la seule première année, l'engagement de cette personne a représenté environ 500 heures de contribution, mais que celle-ci n'aurait pas pu être formulée dans une demande de dégrèvement telle qu'elle est actuellement conçue. Elle souligne qu'il s'agit pourtant bien d'une démarche d'accompagnement.

iii. Lise Gervais : L'accompagnement à Relais-femmes

Madame Lise Gervais indique que le groupe Relais-femmes a notamment été fondé dans la volonté d'apporter un soutien au développement des groupes de femmes. C'est dans cette perspective qu'un protocole d'entente a été signé avec l'Université. Il s'agissait pour l'essentiel d'identifier les besoins de ces groupes en termes de formation et de recherche, de faire le lien avec l'Institution, de développer des partenariats et de proposer notamment des formations qui étaient mises en œuvres par les professeures, professeurs. Au fil des ans, Relais-femmes a choisi de développer son travail de formation afin de maintenir accessible des formations au-delà de la réalisation des projets en partenariat avec les professeures, professeurs. Ce changement nous a amené à faire un important constat ; les participantes des groupes sont satisfaites et stimulées par les connaissances transmises. Cependant, il apparaît que la transmission et l'intégration dans la pratique des groupes créaient des heurts. Cette situation a suscité une réflexion qui a eu pour effet de transformer le travail de formation de Relais-femmes. Madame Lise Gervais note que cette modification de l'approche a eu rapidement pour effet de faciliter l'intégration des nouvelles connaissances dans la pratique des groupes et de susciter une plus grande ouverture de leur part.

Madame Lise Gervais précise que lors des formations, Relais-femmes demande que plusieurs membres du groupe demandeur soient présents (membre du CA, de l'équipe de gestion et des intervenantes), afin de bien s'assurer, par leur présence, de l'engagement et de l'intérêt réel du groupe pour la formation. Le transfert dans l'organisation est ainsi favorisé car il ne repose pas sur une seule personne, ce qui facilitera la mise en pratique par la suite. L'accompagnement des groupes dans l'intégration des nouvelles connaissances à leurs pratiques s'est introduit progressivement. Dans un premier temps, il est inclus dans la conception de la formation, par des « aller-retour » formation-expérimentation dans la pratique-formation. Il peut aussi prendre plus d'ampleur par une entente spécifique décidé conjointement avec le groupe. Peu à peu, l'accompagnement s'est jumelé avec l'évaluation, et dans le cas où les ressources sont suffisamment importantes, des activités de recherche y sont aussi associées. Il s'agit d'un processus en mouvement, progressif et qui nécessite le plus souvent un nombre d'heures qui généralement ne sont reconnues nulle part. Pour Relais-femmes la formation-accompagnement est une pratique plus que pertinente car elle donne plus de résultats.

Elle s'interroge sur la possibilité de bénéficier de dégrèvements plus larges tout en ne sous-estimant pas le défi que cela implique. Comment serait-il possible de présenter une demande qui allierait recherche, formation et accompagnement?

La directrice du service aux collectivités explique qu'il sera nécessaire de déposer une nouvelle version du formulaire de demande de dégrèvement adaptée à la nature transversale de ces projets, dans le respect des conventions collectives.

iv. Esther Désilets : Approche pédagogique à la FTQ

Les initiateurs du projet éducatif de la FTQ se sont inspirés de plusieurs tendances en éducation des adultes qui traversaient le Québec à la fin des années 1960. La principale tendance est celle de Paulo Freire. Ce dernier avait développé une pensée pédagogique dont les initiateurs ont retenu deux éléments issus de l'approche conscientisante. D'une part, le fait que l'adulte possède une riche expérience sur laquelle il faut s'appuyer, en la faisant s'exprimer et se systématiser. D'autre part, le fait que la formation faite par des pairs introduit un climat de confiance qui permet une meilleure compréhension des besoins et démystifie les étapes d'apprentissage à cause de la faible distance entre le formateur et la personne formée.

Inscrit dans le contexte social de son époque et influencé par la mouvance de l'éducation populaire, le projet éducatif de la FTQ prend la forme d'un modèle qui propose une alternative au modèle dominant où un « maître » (un expert, un professeur) enseigne à l'élève ce qu'il doit savoir et apprendre. Le projet éducatif de la FTQ est basé sur un autre choix stratégique, soit celui de l'apprentissage par l'expérience. La formation des formateurs et des formatrices ainsi que la conception du matériel pédagogique sont conçus pour « favoriser un processus au cours duquel un savoir est créé grâce à la transformation de l'expérience » (Kolb).

Ce modèle alternatif définit l'apprentissage comme une expérience active qui tient pour acquis que les personnes possèdent les ressources nécessaires pour l'accomplir et lui donner un caractère dynamique. Selon cette conception, toute formation part des acquis de la personne qui apprend et sous-entend que la personne possède les moyens utiles à sa croissance, à son développement, à son orientation et à ses choix.

La directrice du Service aux collectivités souhaite savoir si, ce faisant, une démarche est mise en œuvre afin d'établir dans quelle mesure ce qui a été collectivement acquis se traduit dans l'action. Madame Esther Désilets explique qu'à la fin de la formation, un temps de réflexion était accordé aux formatrices, formateurs sur la manière dont ils mettraient en pratique les apprentissages auprès de leur groupe. Elle souligne néanmoins que seuls les grands syndicats ont la possibilité de procéder ainsi.

Une membre précise que le groupe auquel elle appartient a lui aussi commencé à adopter cette pratique, mais elle note à quel point une telle démarche présente un écart important avec le formulaire de demande de dégrèvement du Service aux collectivités.

v. Jean-Marc Fontan : Culture pour tous, Incubateur universitaire Paroles d'excluEs

Monsieur Jean-Marc Fontan, professeur au Département de sociologie, note que les groupes ressentent des besoins de formation classique, notamment sur la manière d'évaluer ou de concevoir du matériel, mais que l'expérience semble démontrer qu'il serait pertinent de se montrer ouverts à d'autres besoins et d'accorder une place à d'autres types d'arrimage entre l'Université et le milieu. L'expérience menée avec le groupe Paroles d'excluEs a démontré à ce titre la possibilité de participer aux décisions qui se prennent sur le terrain, de se forger une expertise de manière directe, qui facilite par la suite les synthèses et la mobilisation. Pour généraliser cette approche, il pourrait être envisagé de disposer d'une sorte de crédit de temps disponible qui permettrait de mener des actions de plus longue durée, dont les objectifs seraient déterminés dans un second temps.

Monsieur Jean-Marc Fontan explique par ailleurs qu'avec le groupe Culture pour tous, il s'est agi de répondre à une demande de formation plus classique permettant, tout en développant du matériel, de favoriser le réseautage entre des partenaires isolés qui savent comment structurer leurs interventions, mais éprouvent le besoin de communiquer les uns avec les autres. Il note enfin que d'autres actions sont le fruit d'un transfert des connaissances continu, mais que les participantes, participants n'ont pas toujours le temps de déposer une demande de dégrèvement. Il soulève par conséquent la possibilité de mettre en œuvre un certain nombre de dégrèvements relevant du passif. Ainsi, à la lumière de ces différentes expériences, il estime que le Service aux collectivités pourrait envisager d'attribuer trois types de dégrèvements distincts : des dégrèvements répondant à un travail de reconnaissance, des dégrèvements répondant à un travail actif et des dégrèvements prospectifs, dont la coordination serait assurée par une personne ressource et qui serait en mesure d'effectuer un accompagnement sur la durée.

Une membre externe note que toutes, tous s'accordent sur le principe que l'accompagnement porterait avant tout sur le transfert des apprentissages lors des formations et qu'il devrait en effet être possible d'accorder des dégrèvements à des professeures, professeurs pour ce faire.

Monsieur Jean-Marc Fontan précise que cette démarche nécessiterait que les groupes communautaires reconnaissent le rôle politique des chercheuses, chercheurs dans un tel processus. Une membre externe précise que les chercheuses, chercheurs ont toujours eu leur place dans les mouvements de femmes et que leur rôle est d'autant plus intéressant qu'ils détiennent une liberté que l'association elle-même ne peut pas toujours avoir. Elle juge cet arrimage intéressant et à développer malgré sa complexité.

c. Échanges/discussions (60 minutes)

Les membres s'accordent à penser que les dégrèvements de formation devraient pouvoir répondre à des projets plus larges, nécessitant du temps et des ressources pour une démarche à définir et qui serait légitimée ensuite, dans le respect des conventions collectives. Le principe qui prévaudrait serait de travailler sur le long terme et de bénéficier d'un suivi. Dans cette perspective, il importerait de déterminer les critères, les enjeux et les défis de cette démarche.

Une membre note également qu'il serait pertinent de disposer d'un espace pour mener cette réflexion avec des formatrices, formateurs provenant de différents groupes, dans l'esprit des débats qui se tiennent au Comité des services aux collectivités.

Une membre ajoute que les négociations relatives au renouvellement de la convention collective sont en cours et qu'il serait peut-être envisageable de modifier certains aspects relatifs aux dégrèvements accordés aux professeures, professeurs. La directrice du Service aux collectivités indique qu'elle aura une discussion sur ce point avec le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université. La membre souligne par ailleurs qu'il sera important de circonscrire la nature de ces modifications dans la mesure où les professeures, professeurs délivrent beaucoup de services aux collectivités externes et qu'il ne conviendrait pas de freiner la fluidité actuelle de cette pratique en instaurant une logique où tout temps qui lui serait consacré devrait être compensé.

d. Synthèse (15 minutes)

Monsieur Alain Dunberry note que le débat en cours pose la question des finalités du Service aux collectivités et des défis qu'il souhaite se donner. Il ajoute que lorsqu'un organisme dépose une demande afin de répondre à un besoin, le Service fait en sorte que le travail soit accompli. Il

explique en revanche que la question du transfert des connaissances sous-tend la recherche d'un impact, ce qui renvoie à une démarche politique. Il indique que ce constat amène à poser la question suivante : est-ce que le mandat du Service vise à mobiliser une ressource universitaire pour un projet ponctuel ou à mettre en œuvre un accompagnement durable, en vue d'un impact social durable. Il estime que sur ce point, les pratiques qui ont cours dans les formations envoient un message clair. En effet, les demandes de formation en entreprise, dans une salle close avec une professeure, un professeur seul détenteur du savoir sont de moins en moins nombreuses. Par conséquent, il juge important de saisir la possibilité de mobilisation des connaissances offerte par l'accompagnement durable de projets qui permettrait de générer un impact social avec les groupes.

Une membre souligne qu'au-delà de l'intérêt d'une telle approche, elle s'interroge sur la manière dont il sera possible de tenir compte dans les demandes de dégrèvements du fait que l'on sait quand la formation commence, mais pas quand elle se terminera.

La directrice du Service aux collectivités explique que l'Université souhaite mettre en œuvre une démarche aboutie sur le principe de la mobilisation des connaissances. Elle admet que les formations délivrées sont, pour l'heure, encore d'une facture relativement traditionnelle et que le milieu est en attente de quelque chose d'autre. Elle indique que l'Université poursuit cette réflexion, désormais de manière inclusive, afin de continuer à être à l'avant-garde des besoins. Elle souligne que d'autres échanges seront nécessaires pour parvenir à une conception optimale et que les expertises réunies parmi les membres du Comité permettront de faire progresser ce dossier dans la bonne voie.

Une membre de l'équipe du Service aux collectivités note qu'il sera également pertinent de réfléchir à la manière d'élargir le bassin de professeures, professeurs qui participent au processus de transfert des connaissances de manière à pouvoir répondre aux besoins des groupes.

La directrice du Service aux collectivités conclut en notant que les discussions de ce jour ont permis d'identifier les enjeux de ce dossier. Elle propose que le sous-comité prenne le relai dans cette réflexion de manière à la bonifier. Elle suggère qu'à chaque rencontre du Comité des services aux collectivités, un temps d'échange soit consacré à la poursuite de cette discussion et invite les membres, jusqu'à ce que le processus aboutisse, à prendre en compte les demandes qui seront déposées dans cette voie.

6. Discussion : Rapport du Service 2009-2012 (document CSAC-166-D.5)

La directrice du Service aux collectivités indique aux membres que le dernier rapport produit leur a été transmis afin qu'ils déterminent s'il se présente sous la forme la plus appropriée. Elle rappelle que lorsque le plan stratégique du Service aux collectivités avait été déposé à la Commission des études, il était apparu que peu de personnes en prenaient connaissance. Elle invite par conséquent les membres à faire part de leurs suggestions pour que le rapport annuel connaisse une meilleure diffusion.

Une membre souhaite qu'on lui précise à qui s'adresse ce rapport annuel. Elle note que la nature et le degré d'information présenté varient nécessairement selon la, le destinataire. S'il s'adresse à la Direction, il est important qu'il soit détaillé, de manière à faire état du bon fonctionnement du Service et de son utilité. La directrice du Service aux collectivités indique que si ce rapport ne doit pas être considéré comme un outil de communication, il pourrait être pertinent d'explorer l'idée d'un bilan réflexif.

Plusieurs membres s'accordent à penser que la révision du format du rapport annuel doit s'établir selon le destinataire ciblé et en fonction de ce sur quoi il est souhaitable d'attirer l'attention. Une membre indique que bien souvent, les organismes et les services présentent un tiré à part de quelques pages, en accordant un soin particulier à la mise en page. Plusieurs membres estiment qu'un tel outil favoriserait le recrutement de nouvelles professeuses, nouveaux professeurs et permettrait de faire en sorte que des groupes qui ne soumettent pas de demandes aient une meilleure connaissance du Service. Il est proposé que le document renvoie au site Web du Service et que les membres du Comité des services aux collectivités en fassent la présentation dans leurs départements respectifs.

7. Présentation de la maquette du site web

En raison d'un problème technique, la présentation ne peut avoir lieu.

8. Période d'information

La directrice du Service aux collectivités informe les membres que monsieur Michel Lizée, coordonnateur du domaine communautaire du Service aux collectivités s'est fait opérer, et que dans les circonstances, son état de santé est satisfaisant. Une convalescence d'environ six semaines sera néanmoins nécessaire. Les membres proposent de lui adresser une carte, en témoignage de leur bonne pensée à son égard.

La directrice du Service aux collectivités fait ensuite circuler le dépliant de présentation du Service, intitulé Conjuguer savoirs universitaires et savoirs citoyens.

Enfin, madame Céline Métivier, à l'approche de la fin de son deuxième mandat, souhaite savoir s'il serait possible de le renouveler une fois encore ou si le Règlement no 2 de régie interne prévoit qu'il conviendra de désigner un membre externe pour la remplacer. Le cas échéant, elle aimerait qu'on lui précise s'il sera nécessaire de relancer le processus d'appel de candidatures. En effet, elle estime que ce serait regrettable, compte tenu du fait que parmi celles qui ont été examinées au cours de la réunion de ce jour, plusieurs sont très bonnes. La directrice du Service aux collectivités indique que les vérifications relatives au nombre de mandats successifs autorisés seront faites et qu'elle sera tenue informée de leur résultat.

Une membre suggère par ailleurs qu'il soit mentionné dans la lettre qui sera adressée aux organismes externes dont la candidature n'a pas été retenue qu'ils pourraient très prochainement être sollicités de nouveau.

9. Divers

10. Dépôt de documents

D.1 Tableau des suivis

D.2 Lettres de candidature (a à f)

D.3 Calendrier dépôt documents pour concours PAFARC

D.4 Tableau des dégrèvements UQAM pour les formations (SAC) 2007-2012

D.5 Rapport SAC 2005-2008

D.6 Dépliant du SAC

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES ET 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 22 avril 2013.

VL/mr